



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-235

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Dotation Politique de la Ville 2022 : demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition et la réhabilitation de logements temporaires

Mme Danielle PUJOL expose :

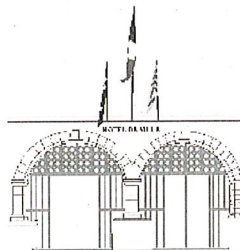
Mes chers collègues,

Par délibération du 22 juin dernier, le conseil municipal s'est prononcé sur une liste de projets en investissement qui font l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2022.

Afin de compléter ces demandes, la Ville souhaite présenter le projet d'acquisition et d'aménagement de logements temporaires afin de répondre aux besoins de la ville dans sa lutte contre l'habitat indigne dans le cœur de ville ou encore aux nécessités de relogement lors de la mise en œuvre des opérations du NPNRU (programme de réhabilitation urbaine).

La Ville de Perpignan a donc fait l'acquisition de deux ensembles immobiliers situés au 7 rue Joseph Bertrand et 11 rue Pierre Lefranc, qui seront réhabilités dans le but d'assurer le relogement temporaire des populations du quartier prioritaire.

L'acquisition ainsi que les travaux de réhabilitation s'élèvent à la somme globale de 453 088 € HT, financés à hauteur de 30 000€ par l'Agence Nationale de Rénovation



Urbaine (ANRU) suivant le drap financier annexé au NPNRU.

Conformément à l'article 1110-10 du Code Général des collectivités Territoriales, la participation minimale du maître d'ouvrage peut être abaissée en deçà des 20% du montant prévisionnel de la dépense. Dans ce contexte, la ville sollicite une aide financière de 423 088€ auprès de l'Etat pour ce projet, soit 93.38% de la dépense :

Acquisition et travaux de réhabilitation du 7 rue Joseph Bertrand et du 11 rue Pierre Lefranc	453 088.00 €	ANRU (NPNRU)	18 000.00 €	3.97%
		ANRU (PNRQAD)	12 000.00 €	2.65%
		ETAT DPV 2022	423 088.00 €	93.38%
		VILLE DE PERPIGNAN	- €	0.00%
Total	453 088.00 €	Total	453 088.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'autoriser la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2022,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-162419-DE-1-1
Accusé reçu le :
Affiché le : 28 SEP. 2022

Mme Danielle PUJOL, Pour le Maire l'Adjoint délégué

